

Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 6 juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 30 juin 2022, s'est réuni à 19h30, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, Bernard LABORIE, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, Erika QUEMENEUR, VOGEL Jean-Pierre, Magdalena VAN DER GIJP

Absents :

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du jour :

- 1- Renouvellement du contrat PEC de la secrétaire remplaçante
- 2- Convention de mise à disposition d'un agent avec la commune de NAILHAC
- 3- Redevances déchets meublés de touristes (SMD3)
- 4- Participation au fonctionnement de l'école de Payzac
- 5- Affaires diverses

Ajout à l'ordre du jour d'une demande de subvention club sportif

1- Renouvellement du contrat PEC de la secrétaire remplaçante

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat CAE PEC a été signé en aout 2021 pour une durée de 12 mois. Le contrat se terminant le 31 août prochain, le Maire propose de renouveler ce contrat dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- objet du poste : agent administratif en secrétariat de mairie de commune rurale
- durée du contrat : 6 mois
- durée hebdomadaire de travail : 20 h
- rémunération : SMIC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de la secrétaire remplaçante dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences et autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

2- Redevance déchets pour nos meublés de tourisme (SMD3)

Suite à la mise en place des badges pour nos déchets ménagers, la mairie doit adapter son système de dépôt pour nos gîtes. Des composteurs seront installés dans le bourg. Les locataires gèreront le dépôt des déchets compostables et du tri des recyclables en libre accès. Le dépôt des déchets ménagers sera assuré avec la carte de la Mairie par les employés municipaux.

3- Participation au fonctionnement de l'école de Payzac

Le fonctionnement du financement de l'école de Payzac a été revu. Les communes de Saint-Cyr-les-champagnes, de Saint-Mesmin, de Beyssenac et Genis doivent dorénavant participer au financement de l'école, dans le cadre fixé par la loi qui dit que la commune de résidence doit participer obligatoirement aux frais de scolarisation de fonctionnement des enfants de sa commune. La quote-part par enfant diffère entre Savignac et Payzac et les autres communes. La participation par commune est fixée au prorata du nombre d'enfant. Toutefois, nous avons souhaité examiner le budget avant de verser notre quote-part.

Cette année nous avons 13 élèves venant de Saint-Mesmin, à la rentrée prochaine il y en aura 10. Il nous est demandé 1000€/élève de participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire.

En 2022, le budget n'ayant pas inclus cette participation, cela nous sera difficile de le faire. Nous l'incluons à notre budget 2023, dès que nous aurons le détail de l'utilisation des fonds.

Dans la mesure où nous participerons au financement de l'école, nous souhaitons participer en amont à l'élaboration du budget.

4- Demande de subvention club sportif

Une association sportive a sollicité la commune pour une subvention. C'est l'occasion de mettre en place une manière de fonctionner sur la question des clubs sportifs. En plus de l'aide aux familles précédemment mise en place (20€/enfant sur présentation d'une licence sportive), le conseil municipal décide de subventionner les clubs sportifs, sous statut associatif uniquement, à condition de

recevoir une demande budgétée et mentionnant les enfants inscrits, à hauteur de 100€ par enfant de la commune. Un seul club par enfant sera subventionné.

5- Affaires diverses

Des groupes électrogènes sont présents sur la commune durant le changement de la ligne électrique Lavourie-Le Frugier, concernant aussi les hameaux de Le Belleu, Las Peycharias.

Un plan Canicule est en train d'être mis en place, tendant à référencer toutes les personnes âgées qui souhaitent être accompagnées en période de grande chaleur, listing réalisé par Annick JACQUET. Ils seront contactés pour s'assurer qu'ils sont en bonne santé en cas de canicule. Les personnes contactées semblent cependant assez réfractaires à la démarche.

Rénovation du système de traitement des eaux. (Travaux du Centre de Payzac – aide de l'Etat sur la filière boue)

Saint-Mesmin a été retenue parmi 100 communes pour être accompagnée par l'Etat sur les services numériques qui peuvent être mis en place pour aider les territoires et les populations. Un responsable viendra à la rencontre de la population mardi 12 juillet.

Une inauguration de notre halle sera organisée prochainement en même temps la plateforme d'observation du Verger de l'Avenir.

Le puits de Lavourie a été réhabilité par J-Pierre DURAND et sera inauguré avec les habitants du village.

Assainissement collectif : suppression des subventions d'Etat. Les travaux étaient jusqu'alors financé à 50% par la CdC qui remboursait son investissement sur le long terme avec les redevances des habitants.

Fin de séance 21h40